

■ Santé. Une décision qui peut sauver des vies

Le don d'organes, parlez-en

En cette Journée du don d'organes, le CHT met l'accent sur la nécessité du don en Nouvelle-Calédonie. Ici, 35 malades attendent une greffe du rein, seul don possible en Calédonie. Aujourd'hui, chacun « pourrait prendre un peu de temps pour en parler ».



Le premier prélèvement de greffon a été réalisé, avec succès, en mai dernier au CHT Gaston-Bourret.

« C'est le 17 octobre, Journée mondiale du don d'organes, c'est le jour où il faut se poser la question. Celui où l'on en parle avec ses proches, on leur dit si l'on est pour ou contre. Ça ne prend pas longtemps, mais ça peut nous faire gagner du temps ». Véronique Biche est infirmière, coordinatrice hospitalière au CHT Gaston-Bourret. Là où, en début d'année, s'opérait le premier prélèvement de greffon (lire ci-contre). Là où s'enclenche une véritable course contre la mort dès que la famille donne son accord pour que les reins du défunt puissent sauver des vies.

Dialyse. - Nous nous heurtons encore au refus, souvent motivé par la méconnaissance, la religion, poursuit

Véronique Biche. Voilà pourquoi cette campagne de communication est importante, pourquoi il nous faut rappeler la nécessité du don. Car malgré ces efforts, en Métropole, le taux de refus augmente toujours et atteint les 33,8 % aujourd'hui.

Voilà pourquoi cette année, l'Agence de biomédecine, qui régit l'activité de prélèvement et de dons d'organes, frappe fort en faisant appel aux acteurs Gilles Lelouche, Fred Testot ou Marina Fois pour parler simplement et en souriant du don d'organes (*). Pour dire qu'en un coup de fil, chacun peut faire connaître sa position.

L'urgence est grande alors que, selon Véronique Biche, « le déséquilibre entre le nombre de malades en attente et celui des donneurs ne cesse

de croître » et qu'en Nouvelle-Calédonie, 35 personnes sont toujours en attente d'une greffe. « Ce chiffre est énorme, lâche l'infirmière. Pourtant, le don est la solution. Cinq personnes

« Cinq personnes ont reçu un rein et ne sont plus obligées d'être liées à une machine cinq heures par semaine. »

ont reçu un rein de donneur vivant depuis le début de l'année. Toutes ont repris une vie normale et ne sont plus obligées d'être dialysées, d'être liées à une machine quatre ou cinq heures, parfois plusieurs fois par semaine.

Et si l'équipe du CHT Gaston-Bourret table sur près de 7 prélèvements par an, Véronique Biche sait qu'il faudra

combattre les préjugés sur la greffe à partir d'un donneur décédé, « en expliquant bien que l'opération est effectuée en bloc opératoire et dans un profond respect du corps du défunt ».

Légale. Reste qu'en Nouvelle-Calédonie, la question du don d'organes se limite à celui du rein. Le prélèvement et les tests de compatibilité sont réalisés au CHT Gaston-Bourret, la transplantation opérée en Australie. « Etre centre de prélèvement nécessite l'obtention d'autorisations légales. Nous les avons pour le rein. Et nous le précisons à la famille du donneur, si toutefois ce dernier souhaitait donner d'autres organes, précise Véronique Biche. Compte tenu de notre éloignement géographique et de la durée de conservation des organes, nous ne pouvons qu'envisager ce greffon aussi bien au CHT, qu'à l'avenir au Médiopôle ».

Depuis la semaine dernière, des livrets explicatifs, exhaustifs et ludiques, sont distribués dans toutes les boîtes aux lettres du pays. Si des questions restent en suspens, des informations supplémentaires sont disponibles sur www.dondorganes.nc. Sachant que, selon une enquête de l'Agence de biomédecine, 98 % des donneurs d'organes seraient prêts à le faire.

Marion Pignot

(*) Don d'organes. Il suffit de le dire. Maintenant. www.youtube.com

■ Le chiffre

7

C'est le nombre de Calédoniens ayant reçu un rein depuis le début de l'année 2013 : deux de donneurs décédés, cinq de donneurs vivants. 35 personnes, âgées de 25 à 65 ans et inscrites sur la liste nationale d'attente mais ayant pour centre de greffe le CHT Gaston-Bourret, sont toujours en attente d'une transplantation. 400 souffrent d'insuffisance rénale terminale et bénéficient d'une hémodialyse ou d'une dialyse péritonéale.

■ Repères

Qui peut être donneur ?

Toute personne est présumée consentante à moins d'avoir fait savoir de son vivant son refus de donner ses organes en s'inscrivant sur le registre national des refus, dès l'âge de 13 ans. Toutefois, l'équipe médicale, après avoir consulté ce registre, a pour obligation de se rapprocher de la famille du défunt pour s'assurer que ce dernier n'avait pas manifesté d'opposition au don ou avait confirmé son accord de son vivant. Il est également possible d'avoir en sa possession une carte de donneur qui n'a « aucune valeur légale », selon Véronique Biche. Mais est un témoignage de notre position au regard du don ». La carte est disponible au CHT, mais aussi sur Internet (www.dondorganes.nc)

Incontournable comité

Pas de don d'organes de son vivant sans avoir un comité d'experts qui s'assure du choix et des conditions dans lesquelles le donneur va être prélevé. Voilà ce qu'exige la loi bioéthique transférée en Nouvelle-Calédonie en 2012. Une loi qui, la même année, a fait du CHT Gaston-Bourret un centre de prélèvement. Et une nouvelle réglementation qui a donc nécessité la création du comité d'experts « donneur vivant » indépendant composé de médecins, d'un psychologue mais aussi de quidam. A noter qu'après avoir rencontré le donneur, le comité peut exprimer son refus, et ce sans avoir à le justifier.

« Je suis la preuve vivante que le don sauve des vies »

Clio Bouchut a aujourd'hui 30 ans. Mais c'est dès la naissance que la petite fille, dont toute la famille est originaire de Nouvelle-Calédonie et qui grandit en Angleterre, souffre d'une atrophie des voies biliaires. Une maladie rare. « En clair, mon foie ne marchait pas bien. La bile ne s'évacuait pas », raconte la jeune femme, aujourd'hui mère d'un petit Pierre de 21 mois. Faute de greffe chez les enfants, ses médecins tentent donc « la technique Kasal pour essayer de déboucher ces voies ». En vain. « Ils ont finalement dit à mes parents que j'étais condamnée. Mais voilà, par chance », les premières greffes se développent aux Etats-Unis. Les techniques s'affinent et s'exportent. Clio fera donc partie de la « première vague des greffes hépatiques en

Angleterre ». Et « par chance », elle sera, dit-elle, « l'un des rares enfants à survivre ».

Traitement quotidien

Dans son malheur, Clio, qui rejoindra cousins et cousines sur le Caillou à l'âge de 7 ans, aura eu donc de la chance. « La chance d'habiter Cambridge à cette époque et la chance d'avoir pu vivre une enfance normale. Mes parents ne m'ont jamais surprotégée. Je ne me suis pas sentie différente. Je n'ai jamais eu de doute, de peur. Ce foie était le mien. » La famille a pourtant vécu dans l'angoisse d'un rejet pendant deux ans, le temps qu'il fut au greffon pour s'installer dans ce nouveau corps susceptible de le rejeter. « Je prends encore

chaque jour mon traitement immunosuppresseur - Néoral ciclosporine - mais il n'est pas lourd et je n'ai jamais eu d'effets secondaires. Je suis suivie par une équipe australienne, que je suis retournée voir quand j'ai voulu avoir un enfant. J'avais des questions à poser aux médecins. Je m'inquiétais pour la cicatrice. » Infirmière, Clio œuvre au CHT Gaston-Bourret et suit de près Véronique Biche. « Parce que forcément la question du don me tient à cœur. Parce que c'est grâce à ça que je suis là aujourd'hui. » Et ce 17 octobre dans la famille de Clio, on ne se posera pas de question. « Le don est chez nous une évidence. Je suis la preuve vivante que donner un organe, même un rein de son vivant, ne change rien mais sauve des vies. »

